

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTURE

Construction, réparation et amélioration
d'édifices publics

Construction, acquisition, réparation et amélioration d'édifices publics, avec plans et emplacements y afférents mentionnés au Détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans les cadres de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédits supplémentaires—

610	Québec (\$81,000 moins le montant de \$80,999 disponible à même les économies réalisées sur d'autres ouvrages mentionnés dans les Budgets antérieurs de 1950-1951 pour cette province)	1 00
611	Ontario (\$755,000 moins le montant de \$754,999 disponible à même les économies réalisées sur d'autres ouvrages mentionnés dans les Budgets antérieurs de 1950-1951 pour cette province)	1 00

DIVISION DU GÉNIE

Entretien et service des bassins de radoub,
écluses et barrages, etc.

612	Bassin de radoub de Prince-Rupert—Pour pourvoir aux pertes d'exploitation subies et réparations essentielles exécutées durant l'année financière 1950-1951, conformément aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 29/4700 du 30 septembre 1950	157,000 00
-----	--	------------

Construction, réparation et amélioration—
ports et rivières

Construction, acquisition, réparation et amélioration, avec plans et levés afférents, des ouvrages de port et de rivières énumérés dans le détail du Budget, pourvu que le Conseil du Trésor puisse accroître ou réduire le montant du crédit affecté à chacun desdits ouvrages—Crédits supplémentaires—

613	Québec (\$393,000 moins le montant de \$392,999, économisé sur d'autres ouvrages exécutés et énumérés au Budget précédent de 1950-1951 pour cette province)	1 00
-----	---	------

GÉNÉRALITÉS

614	Galerie nationale du Canada—Crédit supplémentaire.	55,000 00
-----	--	-----------

RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIVISION DU GÉNIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

615	Nonobstant la Loi sur la route Trans-Canada, pour autoriser et prévoir le versement d'une somme aux provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve, parties à un accord intervenu entre le Canada au sujet de la construction d'une partie de	
-----	--	--